



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE – CAP MARTIN, MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

M. Robert VENTURINI
Commissaire-enquêteur
Mairie
27 Boulevard de la République
06500 MENTON

Menton, le 12 juin 2025

Transmis par e-mail à : ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr

Objet : Enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques Naturels Séismes de la commune de Menton

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En tant que Présidente de l'ASPONA, association agréée pour l'environnement au plan départemental, j'ai l'honneur de vous faire part de nos observations.

La réunion publique de l'automne 2024 nous avait fait entrevoir la complexité du sujet et mesuré l'enjeu pour les habitants et acteurs socio-économiques mentonnais de pouvoir disposer de conclusions et recommandations opérationnelles précises telles qu'établies par le Plan de Prévention.

Le document soumis à l'enquête publique ne répond pas à ces attentes. Il mériterait d'être revu pour permettre à tout un chacun d'en comprendre les principales dispositions. A cet effet, nous suggérons que certaines pièces du dossier soient mises en annexe, notamment le Règlement et l'Annexe A – spectre des réponses élastiques. Le Plan de prévention pourrait être précédé d'un résumé exécutif (15-20 lignes) et constitué uniquement du rapport de présentation complété par les cartes de micro-zonage sismique. Il nous semble surtout que le caractère opérationnel de ce Plan de Prévention des Risques Naturels Séismes supposerait l'établissement d'un document « miroir », à savoir le « Programme municipal » associé.

Nos remarques portent plus précisément sur les points suivants :

- a) La commune de Menton est, comme la grande majorité du département des Alpes-Maritimes, classée en risque sismique « modéré » de niveau 4 / le plus élevé pour la France métropolitaine. Elle présente une topographie et une géologie spécifiques qui justifient un micro-zonage, et qui font que les zones les plus à risque (a priori, car on ne peut jurer de rien) sont celles qui cumulent l'effet lithologique (Flysch - alluvionnaire) et topographique (éboulis sous la Giraude ou collines propices à glissements de terrain) – autrement dit la quasi-totalité des zones les plus urbanisées de Menton (notamment, Garavan dans sa totalité et le quartier XIXème).

Nous demandons que les zones les plus exposées fassent l'objet d'une interdiction de construction, comme prévu au 1° du contenu des plans de prévention des risques.

- b) Nous suggérons l'établissement d'une liste indicative recensant les bâtiments nécessitant une vigilance renforcée : hôpital, écoles, immeubles d'habitation de grande hauteur comme Azur Parc, de même que certaines infrastructures/ouvrages précisant qui en assure l'entretien et en est responsable : dalles de couverture des cours d'eau dans les vallées, ponts de l'autoroute, ponts qui enjambent le Fossan sur le boulevard du Fossan et sur le Gorbio à proximité de la rue Pégliion, etc. Il conviendra alors pour la commune d'élaborer un programme de surveillance, voire de mise aux normes.
- c) L'ampleur du risque humain dépendant des comportements des habitants (réflexe de se mettre à l'abri sous une table, sortir des bâtiments le plus vite possible, ne pas s'approcher du rivage, etc.), la prévention devrait relever d'une campagne d'information de la commune mais aussi de mesures plus ambitieuses telles que la conduite d'exercices de simulation associant les riverains des lieux à risques. Il pourrait être fait référence à des « bonnes pratiques » menées par les communes dans les Alpes Maritimes ou dans le reste de la France, à des fins pédagogiques.
- d) Le « code couleur » en dégradés de verts choisi pour la carte de micro- zonage n'est pas suffisamment explicite, de même que le tableau déroutant de la page 37/ (également numéroté 31/40) qui précède la carte. Il serait opportun d'introduire une couleur différente (orangée, rouge) pour l'identification des zones les plus exposées. La population a besoin d'avoir la réponse à ses questions en lisant la carte : « si j'habite là (en vert clair), quelles conséquences pour moi ? » « Si je projette de construire ou de rénover une maison à cet endroit (en orange, voire en rouge), quelles conséquences pour moi ? ».

Compte-tenu des nombreuses lacunes précédemment relevées, dont la plus importante est l'absence de déclinaison opérationnelle du Plan et d'engagements précis relevant de la commune, l'ASPONA ne peut qu'émettre un avis défavorable.

Au vu des multiples catastrophes naturelles dont a déjà été victime notre zone et de la topographie de la ville de Menton dont l'habitat est très dense, ainsi que de l'expérience douloureuse de la tempête Alex, nous appelons les Services de l'Etat et la commune de Menton, commune-centre de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française, à saisir l'opportunité de ce Plan de Prévention des Risques Naturels Séismes pour en faire un véritable objet de communication publique, faire naître une prise de conscience dans la population et nourrir la « culture du risque ».

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes sincères salutations.



Frédérique LORENZI, Présidente